

# Mairie de MEILHARDS

19 510

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de février, à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de MEILHARDS, dûment convoqué le 22 février 2023, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CAFFY, maire de MEILHARDS.

Absente excusée : Madame Brigitte LEBRIEZ pouvoir à Mme Michelle JENTYL

Secrétaire de séance : Mme Dominique WANGERMEE

\*\*\*

Le Conseil Municipal valide le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2022

### ORDRE DU JOUR

Monsieur Le Maire tient, avec l'ensemble du conseil, à féliciter Marilyne et Nicolas GRANGER pour la naissance de Mila, en janvier dernier.

Marilyne devrait reprendre ses fonctions de secrétaire de mairie le 11 avril prochain.

Il annonce une autre bonne nouvelle, la création d'un deuxième poste définitif de professeur des écoles à Meilhards dès la rentrée prochaine.

#### 1 / Décision modificative du budget

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de supprimer le point numéro 1 inscrit à l'ordre du jour après concertation avec la trésorerie d'Uzerche

**Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

#### 2 / Tableau des emplois : création d'un nouveau poste

Monsieur le Maire indique que Pôle Emploi n'a pas voulu renouveler l'emploi aidé (PEC) de l'épicerie. Il précise que celle-ci fonctionne très bien et gagne des clients.

Il propose donc de passer le poste de Carole MIGNOTTE du budget épicerie communale sur le budget principal de la commune. Cette proposition est validée par les services fiscaux.

Monsieur le Maire propose que les caractéristiques du poste de Mme Carole MIGNOTTE restent inchangées.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.**

#### 3 / Participation à la Fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit là d'une formalité renouvelée annuellement pour un montant de 5 890,32 € correspondant à la cotisation envers la fédération.

Ainsi pour Meilhards, en 2023 toutes les armoires électriques gérant l'éclairage public de la commune seront refaites à moindre coût, avec un reste à charge de 10% pour la commune.

De plus, la Fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze va proposer à notre commune le passage de l'éclairage public en leds. En sachant que le reste à charge serait de 35%.

Les travaux doivent avoir été effectués avant fin 2024.

La commune commencerait à régler ces travaux qu'en 2025.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.**

#### **4 / Travaux d'eau potable au Breuil**

Monsieur le Maire indique qu'un réseau au Breuil (de devant chez Champeau / Devillers jusqu'à la sortie du village, en direction de Masseret), nécessite un déplacement.

Ce réseau passe actuellement sous la route départementale : 350 mètres de canalisations sont donc à installer avec 7 à 8 branchements à faire, pour un estimatif de 44 860 € HT établi par le maître d'œuvre AMON.

Il présente trois devis :

- Entreprise Contant pour 50 456,50 € HT,
- Entreprise Lascaux pour 39 905 € HT,
- Entreprise La Colas pour 47 268 € HT,

Une subvention de 10 % du département est envisageable.

Les travaux devraient être effectués au printemps.

Monsieur Le Maire propose de retenir l'entreprise Lascaux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.**

#### **5 / Projet Terra Aventura**

Monsieur le Maire laisse la parole à ce sujet à Elodie Dumond, qui a le plaisir d'annoncer que le projet de la commune de Meilhards a été approuvé par la Région. Elle tient à remercier à ce titre Nathalie Jumel, de l'office de tourisme « Terres de Corrèze », qui a apporté tout son poids dans cette décision.

Le thème sera l'Élevage bovin Limousin

Le parcours passera principalement par l'étang.

Le projet devrait être ouvert au public le 24 juin.

Monsieur le Maire indique que 3 500 € devront être inscrits au budget pour la création du parcours par l'entreprise Proximit, en charge de l'application Terra Aventura.

Cela devrait nécessiter aussi une maintenance de 200 € annuels à partir de l'année prochaine.

Monsieur le Maire demande au Conseil de valider cette opération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.**

A noter que le sentier pédagogique de l'étang devrait être opérationnel en avril prochain.

Madame Anne Ropert s'interroge quant à une manifestation afin d'inaugurer l'étang.

Monsieur le Maire répond que cela est bien prévu et que l'on va se pencher sur ce que l'on pourrait faire à ce sujet.

Des réflexions sont également en cours pour la date du démarrage de la pêche : il faut en effet racheter du poisson, en plus de celui qui va être ramené.

Un problème : une cinquantaine de cormorans ayant établie résidence sur les lieux qui prélèvent de grande quantité de poissons et qui salissent le site par leurs déjections.

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il va effectuer une demande à la DTT pour limiter la population des cormorans.

En termes d'usage des lieux, se posent également le problème des vélos se risquant sur la passerelle ainsi que le problème des chiens non tenus en laisse.

Ces questions sont donc en suspens, en quête de solutions.

## 6 / Modification du PLU

Monsieur le Maire indique que des constructions à venir posent problème, les promoteurs, au vu de la conjoncture, ne proposant que des toitures à 30 ou 35° alors que notre PLU prévoit 40° minimum.

Il propose donc de modifier une ligne dans le règlement correspondant à la pente des toitures.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.**

## 7 / Tarif de l'eau

Monsieur le Maire propose une petite augmentation au titre de l'année 2023, à savoir :

- jusqu'à 100 m<sup>3</sup>, 1,05 € (1,02 en 2022)
- de 101 à 400 m<sup>3</sup>, 1 € (0,97 en 2022)
- à partir de 400 m<sup>3</sup>, 0,96 € (0,93 en 2022)
- abonnement inchangé à 50 €
- redevance pollution 0,33 le m<sup>3</sup>
- modernisation des travaux de collecte, 0,25 le m<sup>3</sup>
- abonnement assainissement 20 €
- taxe d'assainissement 0,50 le m<sup>3</sup>

Il réaffirme son attachement au fait que la commune demeure en régie.

**Le Conseil Municipal partage totalement cet avis et, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.**

## 8 / Informations et questions diverses

### **\* Courrier d'Orange**

Monsieur le Maire indique avoir reçu un courrier d'Orange qui mettrait fin aux signaux de téléphonie cuivre en novembre 2025.

Il va donc falloir communiquer à ce sujet et inciter les habitants de la commune à se connecter à la fibre, en sachant qu'Orange propose des connexions uniquement pour le téléphone.

### **\* Demande cantinière**

Cette dernière souhaiterait l'acquisition par la commune d'un système avec étiquetage et une sonde pour la traçabilité du froid alors qu'aujourd'hui, ces contrôles se font au moyen d'un cahier.

Nous disposons de deux estimatifs, l'un pour un montant de 89 € mensuels et l'autre de 130 €.

Monsieur le Maire propose que cette question soit portée à l'ordre du jour du prochain conseil.

### **\* Délabrement du pont de Peyrissac, mitoyen avec notre commune**

Le tablier du pont est en piteux état et des travaux seront à prévoir, suite au diagnostic établi par des services proches de l'Etat.

En urgence, un arrêté municipal a été pris, interdisant le passage aux véhicules de plus de trois tonnes cinq. Ce dispositif a été pris par la commune de Peyrissac.

### **\* Ramassage des ordures**

Madame Anne Ropert craint qu'avec l'été et une affluence d'habitants, des décharges sauvages ne se créent car le ramassage des poubelles ne s'effectuant toute l'année qu'une fois par semaine.

Monsieur Le Maire rappelle que la décision incombe au service de ramassage de Brive (SIRTOM).

Toute fois il précise que cette problématique sera remontée par notre délégué communal Yves MAZERBOURG.

### **\* Zones à faible émission**

Les zones à faible émission mobilité ont été créées pour améliorer la qualité de l'air dans les villes et agglomérations. Ainsi, seuls les véhicules les moins polluants ont le droit d'y pénétrer.

Cette démarche crée forcément de l'exclusion, notamment pour les habitants ruraux.

Monsieur le Maire propose de faire remonter cette problématique à l'association des maires de la Corrèze sachant qu'une réflexion est actuellement menée par la Communauté de communes du Pays d'Uzerche, sur la mobilité et les transports à la demande. Cela passe notamment par une convention avec la région pour amener les gens dans les villes, moyennant une modique somme.

### **\* Formation Fonds Vert à l'intention des élus**

Monsieur le Maire indique que des formations sur ce sujet sont actuellement mises en œuvre à l'intention des élus qu'il incite à y participer.

Effectif depuis le début de l'année, le fonds vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires.

Il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés, dans trois domaines : performance environnementales, adaptation du territoire aux changements climatiques et amélioration du cadre de vie.

### **\* Projet Maison des Soeurs**

Eric Van Tilbeurgh informe du blocage actuel du projet au niveau de la société Sohlia. Au vu de l'état d'inertie de l'étude, il faudrait ouvrir le débat sur d'autres solutions.

**Monsieur le Maire ainsi que le conseil municipal prenne acte de cette nouvelle sachant que cette étude a fait l'objet d'une précédente délibération.**

**Un courrier sera prochainement adressé à Sohlia afin de mettre fin à ce partenariat infructueux.**

### **\* Charte de bon voisinage**

Le conseil municipal fait remonter à Monsieur Le Maire de la problématique suivante : « cordialité et convivialité concernant la vie dans nos campagnes »

Il semble qu'un climat d'incompréhension se soit instauré entre habitants de la commune.

Monsieur Le Maire en prend note et apporte la réponse suivante :

L'agriculture est une des professions la plus contrainte par les règles administratives et chacun doit s'appliquer à en suivre les règles. De même, s'installer à la campagne implique de s'intégrer dans un environnement qui est principalement un lieu de travail, qui façonne la beauté des paysages, privilégie les produits de proximité, le bien vivre.

Cependant la méconnaissance des activités et des aspirations des uns et des autres peut conduire à des incompréhensions mutuelles, à des conflits, qui pourraient être gérés dans la cordialité et la bonne entente.

Ces querelles stériles sont désagréables pour tout le monde et génèrent des tensions qui n'auraient pas lieu d'être pour des faits insignifiants et nullement intentionnels.

Une réflexion va être entreprise en ce sens (charte de bon voisinage) afin que notre commune puisse faire cohabiter tous ses concitoyens dans la concorde, la compréhension et le respect mutuel. Il en va de l'attractivité de notre commune et du confort de vie de tous.

### \* Remerciements

- Monsieur BLAES,
  - Monsieur et Madame HECKLE,
  - Nicole JOUBERT et Michaël PILLING,
  - Monsieur et Madame BAUJEOIS, remercient l'Association « Noël des aînés » pour le cadeau de Noël ainsi que la municipalité pour l'invitation aux vœux du Maire.
- Sans compter les remerciements de vive voix et par téléphone des administrés pour le même sujet, le repas et le cadeau pour les aînés au moment de Noël.

- De la famille BIOULOU suite au décès de Madame BIOULOU,
- De la famille DAUDE suite au décès de Monsieur Raymond DAUDE,
- De la famille BACHELLERIE, entrepreneur, suite au décès de Monsieur BACHELLERIE

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire clôture la séance à 22 heures 45.

